

ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ARGENTINE
SUR L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Argentine, appelés ci-après les «Parties contractantes»,

Reconnaissant que l'encouragement et la protection des investissements d'investisseurs d'une Partie contractante sur le territoire de l'autre Partie contractante sont propres à stimuler les initiatives commerciales et à renforcer la coopération économique entre les deux Parties,

Sont convenus de ce qui suit :